

---

## SÉNAT DE BELGIQUE

---

SÉANCE DU 30 AVRIL 1924

---

Rapport de la Commission de la Défense Nationale  
chargée d'examiner le Projet de Loi relatif à la  
création d'un corps d'officiers, ingénieurs des  
fabrications militaires.

(Voir les n<sup>os</sup> 95, 178 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants,  
séance du 10 avril 1924 et le n° 134 du Sénat.)

---

Présents : MM. le comte DE BROQUEVILLE, président ; le chevalier  
BEHAGHEL DE BUEREN, CALONNE, le baron D'HUART, NELLENS et GILLAIN,  
rapporteur.

MADAME, MESSIEURS,

Le Projet de Loi soumis à nos délibérations a été déposé par le Gouver-  
nement le 22 janvier dernier à la Chambre des Représentants, qui l'a  
adopté sans discussion, dans sa séance du 10 avril dernier, à l'unanimité  
moins une voix.

Il a pour but de remplacer le corps des ingénieurs civils d'artillerie  
actuellement existant, par un corps d'officiers, ingénieurs des fabrications  
militaires ; cette transformation répond impérieusement aux nécessités  
modernes des arsenaux qui constituent des éléments indispensables à  
l'armée en temps de paix comme en temps de guerre.

L'Exposé des motifs retrace les difficultés du recrutement des ingé-  
nieurs militaires, dont la situation tant au point de vue de l'avance-  
ment qu'à celui des avantages pécuniaires est moins avantageuse que  
celle des officiers qui continuent leur carrière dans l'artillerie ou le génie.

Le Projet de Loi qui nous est soumis améliore cette situation dans de  
notables proportions ; il aura pour effet d'assurer le recrutement  
d'hommes capables de diriger nos établissements de fabrications mili-  
taires et de les maintenir à la hauteur des perfectionnements continuels  
de l'armement et du matériel.

Votre Commission de la Défense nationale, à l'unanimité, vous propose  
l'adoption de ce Projet de Loi.

*Le Rapporteur,*  
Général GILLAIN.

*Le Président,*  
Comte DE BROQUEVILLE.